



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 003-210302899-20240202-2024002-DE

S²LOW

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2024002
Rajout d'un point à l'ordre du jour**

Séance du 02 février 2024

Le 02 février 2024, dix-neuf quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents : M. DELIGEARD Arnaud, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, Mme CHAUVET Anne-Marie, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme.

Absents : M. DEVILLARD Claude, Mme PELLETIER Emeline.

Excusés : Mme DEGIRAL Laurence, Mme LEBRE Amélia.

Pouvoirs : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme LEBRE Amélia donne pouvoir à M. DELIGEARD Arnaud.

Secrétaire de séance : M. CHASSAGNE Jean-François.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 29 Janvier 2024

Date d'affichage de la convocation : 29 Janvier 2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le marché estival.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point et d'en délibérer.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD

